



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

Saint-Jérôme, le 25 novembre 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Notre référence : 3072-001

Objet : -R-3842-2013
-Argumentation finale de l'AQCIE et du CIFQ

Chère consœur,

Veillez trouver sous pli l'argumentation finale de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) relativement à la demande conjointe du Transporteur et du Distributeur pour l'approbation du taux de rendement sur leurs capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement.

Nous tenons d'ores et déjà à informer la Régie que la préparation de cette argumentation a nécessité un travail long et laborieux qui se répercutera nécessairement sur le quantum de la demande de paiement de frais que nous adresserons sous peu à la Régie pour notre participation dans ce dossier.

En effet, et sans même rappeler ici l'envergure et la complexité de la preuve écrite et orale dont ce dossier a fait l'objet, vous aurez sans doute remarqué que l'argumentation écrite des demandeurs couvre pas moins de 75 pages appuyées de 576 notes de références dont 382 sont contenues dans la seule section consacrée au taux de rendement. Bien évidemment, afin de préparer une argumentation qui répond



adéquatement au document des demandeurs, il nous a été nécessaire de prendre connaissance et de valider, le cas échéant, les nombreuses références citées au soutien de leur argumentation. Vous comprendrez certainement qu'à lui seul, cet aspect de la préparation de notre argumentation a nécessité plusieurs heures de travail.

Afin de faciliter le travail de la Régie, nous avons, dans toute la mesure du possible, suivi le même ordre que celui proposé par les demandeurs dans leur document. De plus, et dans un souci de ne pas alourdir notre texte, nous avons cru bon de recourir à des citations « *verbatim* » de même que d'incorporer nos références directement dans le texte plutôt que d'utiliser des notes de bas de page.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS, S.A.



GUY SARAULT

GS/jk

Pièces jointes

c.c. : - Hydro-Québec – a/s : Me Éric Dunberry et Me Marie-Christine Hivon
- FCEI – a/s Me André Turmel
- ACEF-O – a/s Me Stéphanie Lussier
- ACEF-Q – a/s Me Denis Falardeau
- GRAME – a/s Me Geneviève Paquet
- OC – a/s Me Éric David
- ROÉE – a/s Me Franklin Gertler
- RNCREQ – a/s Me Annie Gariépy
- SÉ/AQLPA – a/s Me Dominique Newman
- UC – a/s Me Hélène Sicard
- UMQ – a/s Me Marc-André Lechasseur
- AQCIE - a/s Monsieur Luc Boulanger
- CIFQ – a/s Monsieur Pierre Vézina
- Me Olivier Charest
- Dr. Laurence Booth

